

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Madame LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/03/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025 ET DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur les budgets primitifs 2025, principal et eau et assainissement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

■ **Approuve le Budget Principal 2025 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **300 810 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **293 976 € en dépenses et en recettes**

■ **Approuve le Budget Eau et assainissement 2025 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **81 450 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **78 854 € en dépenses et en recettes**

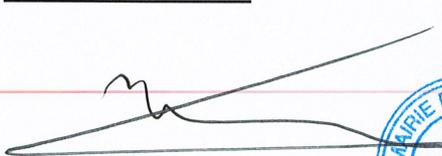
■ **décide pour le budget principal, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 01 avril 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT




Le secrétaire
Raymond GROS

